

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU  
GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE  
L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

**RAPPORT DU JURY**

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DEROULEMENT ET RESULTATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</b>	<b>3</b>
1.1	LE DEROULEMENT DES EPREUVES ET LE JURY .....	3
1.2	LES CANDIDATS ET LES POSTES .....	4
<b>2</b>	<b>QUELQUES LEÇONS TIREES DES RESULTATS DE L'EXAMEN ET RECOMMANDATIONS AUX FUTURS CANDIDATS.....</b>	<b>7</b>
2.1	QUELQUES LEÇONS TIREES DES RESULTATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	7
2.2	RECOMMANDATIONS AUX FUTURS CANDIDATS .....	8
2.2.1	<i>Le RAEP</i> .....	8
2.2.2	<i>L'exposé oral</i> .....	9
2.2.3	<i>L'entretien</i> .....	9

Le présent rapport du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat pour 2024 aborde successivement deux points :

- Le déroulement et les résultats de l'examen professionnel
- Quelques leçons tirées des résultats et recommandations aux futurs candidats

## 1 Déroulement et résultats de l'examen professionnel

### 1.1 Le déroulement des épreuves et le jury

Le calendrier complet de déroulement de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat pour 2024 s'est étalé dans le temps, entre le mois de septembre 2023 et la fin du mois de janvier 2024. Néanmoins, les épreuves orales se sont déroulées sur neuf jours seulement, à la fin du mois de janvier 2024, à Paris 9ème.

#### **Calendrier de l'examen professionnel**

- Ouverture de l'examen : 4 septembre 2023
- Date limite d'inscription : 4 octobre 2023
- Date limite de remise des dossiers RAEP : 4 octobre 2023
- Date limite de transmission des dossiers RAEP : 4 octobre 2023
- Date de nomination du jury de l'examen : arrêté du 10 juillet 2023 modifié par arrêtés du 25 septembre et du 25 octobre 2023
- Début des épreuves orales : 15 janvier 2024
- Fin des épreuves orales : 25 janvier 2024
- Réunion du jury plénier pour l'admission : 25 janvier 2024

Compte tenu du nombre important de candidats inscrits à l'examen, le jury, composé de 19 membres y compris son président, et presque entièrement renouvelé par rapport aux années précédentes, a été divisé en six sous-jurys, composés de trois membres chacun, pour faire passer l'épreuve d'entretien.

Chaque sous-jury a auditionné, en moyenne, un peu moins de cinquante candidats, compte tenu des désistements (cf. supra 1.2).

Chaque jour, le président du jury a participé à des auditions de candidats dans les différents sous-jurys afin de s'assurer de la cohérence de leurs pratiques au regard du cadre réglementaire et d'une stricte égalité de traitement des candidats. De même, le jury s'est réuni très régulièrement tout au long du déroulement des épreuves afin d'harmoniser les

questionnements, d'échanger sur les entretiens réalisés avec les candidats et de s'assurer du respect strict des mêmes critères d'évaluation.

La réunion finale du jury, qui a décidé l'admission de la liste des candidats retenus, a eu lieu le jeudi 25 janvier 2024 à la suite de la fin des épreuves orales.

## 1.2 Les candidats et les postes

Tableau 1 : Evolution des agents inscrits à la session 2024

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Inscrits	285	280	280	284	349

Le nombre de candidats inscrits à la session 2024 de l'examen (349) représente une progression importante, de l'ordre de 23%, par rapport au nombre des candidats inscrits les deux années précédentes, qui était stable autour de 280-285.

Tableau 2 : Evolution du taux de désistement 2022 – 2024

Année	2022	2023	2024
Inscrits	280	284	349
Désistements	59	61	61
Dont : Désistements avant l'épreuve	18	0	46
Taux désistement avant l'épreuve	6,5%	0%	13,2%
Dont : Nombre d'absence à l'épreuve	41	61	15
Taux d'absence constaté à l'épreuve	15,5%	21,5%	4,3%

Néanmoins, 61 des 349 candidats inscrits à l'examen se sont désistés en amont de l'épreuve, soit un chiffre assez stable par rapport aux années précédentes (cf. tableau 2).

Au total, en 2024, 17,5 % des candidats inscrits n'ont donc pas passé l'épreuve orale, ce qui est une proportion importante qui conduit à s'interroger sur la motivation de certains candidats et sur leur préparation en amont de l'examen. De trop nombreux candidats se désistent au dernier

moment, le plus souvent la veille de l'audition. Cela contribue à désorganiser les plannings. Un nombre non négligeable de candidats ne croit pas, en outre, nécessaire d'avertir le bureau compétent de leur désistement. Un tel comportement n'est pas celui attendu d'un futur attaché principal.

Le nombre de postes d'attaché principal offerts a diminué significativement au cours des dernières années, passant de 97 en 2021 et 2022 à 66 en 2023, pour remonter toutefois à 70 en 2024.

**Tableau 3 : Evolution du taux de sélectivité 2021 – 2024**

<b>Année</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Postes offerts (3)	97	97	66	70

Si l'on rapporte le nombre de postes offerts au nombre d'inscrits à chaque session de l'examen, on constate une plus grande sélectivité de l'examen professionnel par rapport aux années précédentes. Ainsi, en moyenne, en 2024, un candidat inscrit sur cinq a été admis et un candidat présent sur quatre l'a été contre un candidat inscrit sur trois admis en 2021 et 2022 (et même près d'un présent sur deux admis en 2021).

**Tableau 4 : Evolution du taux de sélectivité 2021 – 2024**

<b>Année</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Inscrits (1)	280	280	284	349
Présents (2)	nd	221	223	288
Postes offerts (3)	97	97	66	70
Taux de sélectivité par rapport aux inscrits (3/1)	34,6%	34,6%	23,2%	20%
Taux de sélectivité par rapport aux présents (3/2)	nd	43,9%	29,6%	24,3%

Les 70 candidats inscrits comme admis sont composés d'une majorité de femmes (51 soit plus de 7 sur 10 avec une proportion à peu près équivalente s'agissant des inscrits).

**Tableau 5 : Répartition par sexe des agents éligibles et inscrits en 2024**

		Femmes	Hommes	Total
<b>Agents inscrits</b>	Nombre	250	99	349
	%	71,80%	28,81%	100%
<b>Agents admis</b>	Nombre	51	19	70
	%	73%	27%	100%

Les candidats inscrits appartiennent à toutes les tranches d'âge entre 30 et plus de 60 ans.

**Tableau 6 : Répartition par tranches d'âge des agents inscrits**

Tranche d'âge (ans)	<24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55- 59	60+	Total
<b>Effectifs inscrits</b>	0	0	50	55	63	65	58	46	12	349
<b>%</b>			14%	16%	18%	19%	17%	11%	3%	100%

Les épreuves ont permis au jury de constater que les candidats avaient des parcours de service public intéressants et souvent très méritants. Leurs profils sont diversifiés, en poste au sein des administrations centrales comme des services déconcentrés ou des agences régionales de santé, ainsi que les fonctions qu'ils exercent, avec une représentation significative de certaines fonctions support.

## 2 Quelques leçons tirées des résultats de l'examen et recommandations aux futurs candidats

### 2.1 Quelques leçons tirées des résultats de l'examen professionnel

Les notes obtenues par les candidats en 2024 s'échelonnent de 6 à 19 sur 20, par graduation de 0,25 point ou 0,5 point selon le cas. Les 70 candidats admis ont obtenu 14 ou plus. Parmi eux, le jury a constaté qu'une vingtaine de candidats se démarquait sensiblement et il a souhaité, en attribuant des notes allant de 17 à 19 sur 20, souligner la grande qualité de leur prestation orale, leur niveau de réflexion, leur hauteur de vue, leur curiosité, leur discernement et leur réactivité ainsi que leur posture professionnelle prometteuse.

A contrario, 27 candidats ont obtenu moins de 10. Leur prestation a été clairement insuffisante pour le jury, souvent à la fois sur la forme et sur le fond.

Les 109 candidats qui ont obtenu des notes entre 12 et 13,75 représentent 38% de ceux qui ont passé l'épreuve. Ces notes marquent une prestation en retrait de ce qui était attendu par le jury pour être admis cette année, mais elles sont encourageantes et devraient inciter les candidats concernés à présenter l'examen une nouvelle fois après une préparation adéquate (présentation orale face au jury, connaissance des institutions politiques et administratives et des politiques sociales, connaissance de l'actualité politique, économique et sociale...).

Tableau 7 : Echelle des notations

<b>Notes</b>	6	7	8	9	9,5	10	10,25	10,50	10,75	11	11,25
<b>Effectifs</b>	1	3	8	8	7	21	1	13	1	25	11
<b>Notes</b>	11,5	11,75	12	12,25	12,5	12,75	13	13,25	13,5	13,75	14
<b>Effectifs</b>	17	3	36	2	18	6	17	4	18	8	16
<b>Notes</b>	14,25	14,5	15	15,25	15,5	16	16,5	17	17,5	18	18,5
<b>Effectifs</b>	1	6	10	1	2	10	2	5	4	7	2
<b>Notes</b>	19										
<b>Effectifs</b>	4										

Une préparation encadrée est particulièrement nécessaire pour des candidats qui ont des fonctions techniques peu fréquentes ou des pratiques professionnelles isolées.

De façon générale, le jury souligne qu'une proportion notable des candidats, y compris ceux qui ont obtenu des notes comprises entre 10 et 13,75, a une connaissance limitée, voire une réelle méconnaissance, des institutions politiques et administratives de la France et de l'Europe, de l'Etat de droit, des politiques sociales et de l'actualité politique, économique et sociale la plus immédiate. Les candidats ont également souvent une connaissance trop strictement limitée à leur périmètre d'action, les agents d'administration centrale ignorant les enjeux des services déconcentrés et réciproquement. On perçoit aussi un clivage fort entre les secteurs emploi, santé et solidarités. Les parcours témoignent souvent, au demeurant, de peu de mobilités sectorielles.

Or l'examen professionnel suppose une bonne compréhension de l'articulation entre directions d'administration centrale et services déconcentrés, une bonne connaissance de l'organisation et des missions de l'administration centrale et des services déconcentrés de nos ministères voire également des opérateurs de l'Etat, mais aussi de ceux qui peuvent contribuer à la mise en œuvre des politiques sociales dans les régions et départements (ARS, préfectures, communes, départements, régions...).

Certains candidats semblent aussi considérer, à tort, qu'occuper convenablement les fonctions qu'ils exercent suffit à être jugé apte à devenir attaché principal.

Beaucoup de candidats semblent avoir été laissés face à eux-mêmes sans que leur hiérarchie ou les RH de proximité ne les aient accompagnés.

## 2.2 Recommandations aux futurs candidats

De façon générale, le jury conseille les candidats qui n'ont pas été admis, en particulier ceux qui ont obtenu une note supérieure à 12, à ne pas se décourager, à préparer à nouveau l'examen et à le passer l'an prochain.

Compte tenu du niveau de connaissances de base globalement insuffisant des candidats (cf. supra), le jury encourage aussi les candidats à suivre des préparations à l'examen, en particulier s'agissant des candidats issus des services déconcentrés des ministères sociaux qui semblent moins aguerris à l'exercice que ceux issus de l'administration centrale. Les candidats devraient réviser dans les mois qui précèdent l'épreuve dans des ouvrages, nombreux sur le marché, qui présentent les bases des institutions politiques et administratives de la France et de l'Europe et les règles de l'Etat de droit. Les candidats devraient également se tenir au courant de l'actualité politique, économique et sociale en lisant au moins un titre de référence de la presse quotidienne et se tenir au fait des principales politiques publiques mises en œuvre par le ministère du travail, de la santé et des solidarités, qui sont aisément accessibles sur le site internet de ce même ministère.

### 2.2.1 Le RAEP

Plusieurs remarques peuvent être faites à propos du dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le jury a constaté que onze candidats n'ont pas jugé utile de déposer un dossier de RAEP. Deux candidats l'ont remis le jour même de l'oral au jury qui n'a pu en prendre connaissance en



amont. Si ce document n'est pas obligatoire, il n'en demeure pas moins un exercice préparatoire à l'épreuve pour le candidat et un support utile pour le jury.

Tout ce que le candidat fait figurer dans le RAEP peut être source d'interrogations par le jury lors de l'entretien. Le candidat doit s'y attendre.

Le jury encourage donc les futurs candidats à remplir leur dossier de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et à l'utiliser pour fournir des éléments d'information sur leur carrière et leur profil qu'ils auront plus de difficultés à partager au cours d'un exposé de dix minutes seulement devant le jury.

Le jury invite les candidats à porter attention et grand soin à l'élaboration du dossier de RAEP. Beaucoup de dossiers présentés par les candidats ne sont pas relus, actualisés ni signés. Certains sont très descriptifs sans qu'il soit possible de pouvoir apprécier l'implication du candidat ni ses compétences acquises.

### 2.2.2 L'exposé oral

Dans la majorité des cas, les candidats se sortent assez bien de l'exercice de l'exposé oral, qui est en principe d'une durée de dix minutes. Trop de candidats s'interrompent toutefois avant la fin du temps imparti, ce qui accroît d'autant le temps des questions. Les exposés confus avec une motivation imprécise demeurent aussi encore trop fréquents.

Plusieurs recommandations peuvent être faites aux futurs candidats :

- Sur la forme, il convient d'éviter le « par cœur » qui s'accompagne souvent d'un débit trop rapide. Mieux vaut en dire un peu moins et de façon plus posée et convaincante que se lancer dans une course contre le temps. Par ailleurs, une fois le plan annoncé, il convient de le suivre.
- Les candidats devraient se garder d'un formatage exagéré de leur exposé. Comme il a lu le RAEP lorsqu'il a été déposé, le jury attend des candidats qu'ils sachent mettre en valeur les points principaux de leur parcours de façon originale et attrayante afin, dès la fin de l'exposé, de se faire son opinion sur leurs qualités qui seront évaluées dans le dialogue qui suivra avec chaque candidat (capacités de réflexion, de recul, connaissances des environnements professionnels, capacités avérées ou potentielles de management, capacité d'initiative, sens des responsabilités et motivation...).
- Si tous les plans d'exposé sont possibles, la présentation chronologique expose le candidat à une énumération un peu à plat des postes occupés qui risque de lasser le jury.

### 2.2.3 L'entretien

L'entretien avec le jury, qui dure vingt minutes en principe, un peu plus si l'exposé a duré moins de dix minutes, permet d'affiner l'appréciation que porte le jury sur les candidats. C'est un entretien de recrutement professionnel au sens où le jury cherche à savoir si les candidats peuvent réussir dans leurs futures fonctions d'attaché principal.

Sur la forme, les candidats gagnent à se mettre dans la disposition d'un dialogue professionnel constructif avec le jury. En règle générale, les questions du jury partent du parcours et de l'expérience professionnelle des candidats qui sont résumés dans le RAEP. Elles sont simples et tournées autour de l'actualité. Le jury attend des réponses claires, concises, précises et argumentées à ses questions. Il attend aussi une certaine profondeur de jugement dans les réponses, qui lui permette de s'assurer de la bonne compréhension des questions par les candidats, qui devraient éviter de longues démonstrations. Le jury attend aussi que les candidats soient en mesure de prendre position, de s'engager nettement, si le jury leur demande leur avis sur une politique publique, un dispositif, une réforme qu'ils ont contribué à concevoir ou à mettre en œuvre, ou non. Le jury attend aussi des candidats qu'ils répondent avec discernement et nuance.

Le jury évalue si les candidats possèdent les connaissances administratives de base nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Néanmoins, la manière dont les candidats présentent leurs expériences professionnelles successives, leur leadership, leurs compétences en gestion d'équipe et en communication et dont ils parviennent dans leurs réponses à avoir du recul et de la hauteur de vue est essentielle.

Comme le jury cherche à évaluer les capacités managériales des candidats, un attaché principal étant souvent conduit à encadrer hiérarchiquement des équipes, les candidats qui ont ou ont eu une expérience de management ont tout intérêt à la valoriser et à faire connaître au jury les leçons qu'ils ont tirées de ces expériences. Si les candidats n'ont pas encore exercé des fonctions d'encadrement, ils peuvent montrer au jury qu'ils ont acquis des compétences utiles pour occuper de telles fonctions (management fonctionnel, conduite de projet...), mais aussi qu'ils ont réfléchi à la manière dont ils procéderaient s'ils étaient nommés dans un poste d'encadrement. Ils peuvent construire cette réflexion à partir des exemples d'encadrement qu'ils ont pu observer dans leur carrière.

Comme le jury est attentif au projet professionnel et à la motivation professionnelle des candidats ainsi qu'à leur capacité d'ouverture, ceux-ci ont tout intérêt à aborder ces aspects dans leur exposé liminaire, sans attendre les questions du jury - ou les mises en situation, qui sont fréquentes -, et en soulignant ce qui les intéresse et ce qui fonde et entretient leur engagement pour occuper des plus grandes responsabilités au sein du service public.

Le président du jury

Louis-Charles VIOSSAT